



# Avis de concours - Session 2024

## Technicien Territorial

	Bâtiments, Génie Civil	Réseaux Voirie et Infrastructures	Ingénierie Informatique et système d'Information	Services et Interventions Techniques	TOTAUX
Externe	02	04	02	02	10
Interne	02	04	02	02	10
3 <sup>ème</sup> concours	00	01	01	00	02

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES EST OUVERT :

aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV (niveau 4 européen) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours (1) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (2)

#### INTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES EST OUVERT :

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 2 novembre 2023 pour cette session) comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1er janvier 2024). Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre années de services accomplis auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au 2<sup>ème</sup> alinéa du 2<sup>º</sup> de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

#### 3<sup>ème</sup> CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES EST OUVERT :

aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1er janvier 2024), de l'exercice, pendant une durée de quatre au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau). La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

### RETRAIT DES DOSSIERS

#### par préinscription :

- en ligne sur le site internet [www.cdg971.com](http://www.cdg971.com) ou le site concours-territorial (du 19 septembre 2023 au 25 octobre 2023 18h, heure locale)
- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

**Par voie postale** au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 1, 16 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **25 octobre 2023** (cachet de la poste faisant foi).

**Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription.** A l'issue de la procédure de préinscription, il **conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT OU D'EXPÉDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) : Le 03 novembre 2023 (16h30)**

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE B.P. 465 –  
AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE**

**DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : 11 Avril 2024**



# AVIS DE CONCOURS

**LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA GUADELOUPE**

**ORGANISE DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS  
DE TECHNICIEN TERRITORIAL EN 2020**



## **NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 43**

## **DANS TOUTES LES SPECIALITES**

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

#### **EXTERNE :**

Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat **technologique** ou d'un baccalauréat **professionnel**, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes. Les demandes d'équivalence sont instruites par la **Commission d'équivalence de diplôme du CNFPT** : Secrétariat de la commission d'équivalence de diplôme 80 rue de Reuilly CS 41232 75578 Paris CEDEX 12 – Téléphone : 01 55 27 41 89 – courriel : [red@cnfpt.fr](mailto:red@cnfpt.fr) ou par la **commission placée auprès du ministre chargé des collectivités locales (diplômes étrangers)** : Ministère de l'intérieur-DGCL bureau FP 1 – secrétariat de la commission des équivalences pour les diplômes délivrés par des Etats autres que la France (FPT) place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08.

Des dérogations sont possibles pour :

- les pères et mères de 3 enfants et plus (fournir une photocopie du livret de famille)

- Les sportifs de haut niveau sont dispensés de conditions de diplôme, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.

#### **INTERNE :**

ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant **au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans de services publics** ainsi que les candidats justifiant d'une durée de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un état membre de la communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois considéré.

#### **3EME CONCOURS :**

ouvert aux candidats justifiant de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles **correspondant à des activités techniques exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois des techniciens**, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

### **PERIODE D'INSCRIPTION : DU Mardi 08 Octobre 2019 au Mercredi 13 Novembre 2019**

**Le retrait des dossiers s'effectuera**

**par préinscription :**

- **en ligne** sur le site internet [www.cdg971.com](http://www.cdg971.com) rubrique concours (du **mardi 08 octobre 2019 au mercredi 13 novembre 2019 18h, heure locale**)
- **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

**Par voie postale** au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 1, 16 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 13 novembre 2019** (cachet de la poste faisant foi).

**Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription.** A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

### **DATE LIMITE DE DÉPÔT (12h30) OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) : LE JEUDI 21 NOVEMBRE 2019**

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE  
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE**

**DATE DES EPREUVES ECRITES : LE 16 AVRIL 2020**